



## UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS

18 rue de la grange batelière 75009 Paris

Tél. : 01 43 54 21 26

Fax : 01 43 29 96 20

E-mail : [contact@union-syndicale-magistrats.org](mailto:contact@union-syndicale-magistrats.org)

Site: [www.union-syndicale-magistrats.org](http://www.union-syndicale-magistrats.org)

Paris, le 18 juillet 2016

### Communiqué

#### **L'USM au soutien des juges turcs démis et emprisonnés**

L'USM exprime sa plus vive inquiétude pour l'indépendance de la Justice turque et dénonce avec force l'utilisation par le gouvernement et le président turcs du prétexte du coup d'Etat raté pour mener une véritable purge, aussi injustifiée qu'injustifiable, de la magistrature

2745 juges et procureurs ont été démis de leurs fonctions par le Haut Conseil des Juges et Procureurs (HCJP), le lendemain même de la tentative de coup d'Etat. Nombre d'entre eux ont été emprisonnés avec leur famille. Aucune explication ne leur a été fournie sur les raisons de cette éviction. Aucun droit de se défendre ne leur a même été reconnu.

L'USM rappelle que les magistrats ne peuvent être suspendus ou démis de leurs fonctions qu'en cas de problèmes de comportements clairement avérés et à l'issue d'une procédure préalablement définie et indépendante du pouvoir politique.

Elle constate que le nombre de juges et procureurs concernés par ces représailles, l'extrême rapidité avec laquelle cette liste de magistrats a été établie et l'absence d'éléments précis permettant de considérer qu'ils ont participé à la tentative de coup d'Etat confirment l'absence de respect en Turquie des règles démocratiques élémentaires.

Depuis fin 2014 et les premières mises en cause du pouvoir exécutif dans des affaires de corruption, tout a été fait par le pouvoir turc pour reprendre en main la magistrature et entraver la nécessaire indépendance du pouvoir judiciaire dans une démocratie. La purge d'aujourd'hui n'est que l'ultime, et la plus tragique, étape d'un processus ancien, régulièrement dénoncé par l'USM et les organisations internationales dont elle est membre.

L'USM se joint à l'Union Internationale des Magistrats, l'Association Européenne des Magistrats ainsi qu'aux associations nationales de magistrats, en Europe et dans le monde, pour apporter tout son soutien aux magistrats turcs et particulièrement aux membres de YARSAV, la seule association de juges et procureurs réellement indépendante en Turquie.

Elle demande instamment à la France et aux représentants européens de mettre un terme à ces pratiques antidémocratiques et d'empêcher par tous les moyens que l'arbitraire s'installe aux portes de l'Europe.

Elle invite à signer la pétition en ce sens, sur un site dédié du Conseil de l'Europe, à l'adresse suivante : <http://ow.ly/qKXB302lnBM>